

COMMUNE DE VINASSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 14 septembre 2009 à 18h30

Date de la convocation : 8 septembre 2009

Date d'affichage : 22 septembre 2009

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA – Christian GARRABE – Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU - Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS –M. Jean-Louis OURNAC – M. POULET Cyril - Mme Nadine RESSEGUIER – M. Jacques ROUCH – Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG –

REPRESENTES : Jean-Paul BACABE par Christian GARRABE
Chantal ESPADA par Nadine RESSEGUIER
Gilles GRANAL par Victor FUERTES

Secrétaire de séance : Mme Katia CAYRE

En ouverture de séance, le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la réunion du 22 juin 2009 présenté par Madame DELLONG.

09-25 Demande d'adhésion de la Commune de Port la Nouvelle au Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil des Maires ainsi que le Conseil Communautaire du Grand Narbonne ont approuvé à l'unanimité lors de la délibération du 30 juillet 2009 l'adhésion de la Commune de Port la Nouvelle au Grand Narbonne.

Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, il appartient à chaque Commune membre de délibérer. Il donne lecture du projet de délibération acceptant cette adhésion.

Après un débat sur l'intérêt de cette adhésion, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte l'attachement de Port la Nouvelle au Grand Narbonne.

09-26 Réajustement budgétaire

Monsieur le Maire présente ce réajustement budgétaire traditionnellement pris en fin d'année qui permet de prendre en compte des recettes et dépenses réellement constatées.

La section de fonctionnement fait apparaître 46 300€ de nouvelles recettes dues notamment aux dotations réelles versées de l'Etat et à des produits exceptionnels de gestion. Il est proposé d'affecter la totalité de ces recettes en dépenses de fonctionnement.

Il convient de réajuster également la section d'investissement pour tenir compte des notifications des subventions. Globalement les aides sont inférieures de 118 518€ à celles attendues. Toutefois, en tenant compte de l'effet des moins values constatées sur les appels d'offres et en maintenant une gestion rigoureuse des dépenses, il est proposé de réajuster la section d'Investissement en la réduisant de 8.40% tant en maintenant les principaux programmes de travaux adoptés lors du vote du budget primitif 2009 pour un montant global de 1 170 200€.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté une baisse significative des aides attendues adopte à l'unanimité le réajustement budgétaire tel que présenté.

09-27 Projet vente terrain pour implantation Résidence Médicalisée.

Didier ALDEBERT rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AT14 de 10 769m² et AT 15 de 11 640m² dans le secteur de St Félix.

Il rappelle que le propriétaire avait accepté de céder ces terrains sous réserve de les destiner à l'accueil de projet à vocation sociale.

Il présente l'intention de la société Capitole Invest Associé d'implanter sur une surface d'environ 10 000m² une résidence médicalisée type EHPAD, soit 80 lits dont 16 dans une unité Alzheimer, avec une cinquantaine d'emplois créés.

La société est disposée à acquérir le terrain nécessaire moyennant le prix de 30€ le m².

Au cours du débat, le Conseil à l'unanimité fait part de sa satisfaction pour un tel projet dont les retombées économiques seraient importantes pour le village.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les démarches pour l'aboutissement du projet. La vente du terrain est subordonnée aux seules autorisations d'implanter un EHPAD dans ce secteur.

09-28 Projet réhabilitation ancienne décharge communale

Monsieur ALDEBERT et Monsieur GARRABE présentent un dossier élaboré par les services de l'ONF pour résorber l'ancienne décharge communale au lieu dit « Les Libanes ».

Cette réhabilitation permettrait de réintégrer dans l'environnement cette ancienne décharge à proximité du village et de diminuer le risque d'incendie des lieux.

Le projet présenté permettrait de nettoyer le site sur environ 6500 m² et de végétaliser environ 3000 m².

Le coût de l'opération est estimé à 24.200€ HT qui pourrait être financé à 80% par le Conseil Général, la Région et l'ADEME.

Le Conseil après avoir pris connaissance du projet, fait remarquer que la résorption de la décharge s'intègre dans un processus de développement durable et de préservation de l'environnement.

Il autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à engager les démarches nécessaires pour aboutir à la réalisation du projet et à son financement.

09-29 Soutien auprès du Comité National contre la privatisation de La Poste.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élus municipaux ont depuis de longs mois soutenu le Comité Local de Défense de La Poste pour le maintien de ce service public afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

A l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste, une consultation sous la forme d'un « référendum local » aura lieu le samedi 3 octobre 2009.

Le Conseil Municipal à l'unanimité soutien l'organisation de cette consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste pour en permettre le bon déroulement, et demande l'organisation d'un réel débat public avec un référendum sur le service public postal.

09-30 Participation de la Commune au Fonds Unique pour le Logement.

Didier ALDEBERT rappelle que le Conseil Général de l'Aude finance le F.U.L pour des aides à des particuliers sur les volets énergie, logement, téléphone et eau. Divers partenaires tels que ErDF, GrDF, CAF, HLM ...sont associés au F.U.L.

En 2008, les aides versées pour Vinassan s'élèvent à 4 114.71€ pour 10 dossiers instruits.

A la demande du Conseil Général, l'assemblée à l'unanimité décide de s'associer au titre de 2009 aux finances du F.U.L et fixe la participation à 800€.

09-31 Acquisition terrain pour aménagement croisement avenue Montestruc et rue de la Fond.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de création d'une gare routière et de l'aménagement de l'avenue Montestruc, il était apparu opportun d'améliorer le croisement de cette avenue avec la rue de la Fond.

Après plusieurs démarches auprès de Madame ANTHONY Rose Marie, la propriétaire du terrain concerné, un accord a pu être trouvé qui permettra d'une part d'améliorer la visibilité avec l'avenue Montestruc et d'autre part la circulation dans la rue de la Fond.

Après avoir pris connaissance des conditions de la cession, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de terrain.

Affaires diverses

09-32 L'assemblée adopte l'avenant n°1 au contrat de concession de distribution publique de gaz avec GrDF. Cet avenant concerne des aménagements techniques tenant compte des dispositifs fixés par décret.

09-33 Suite à la mise en service du nouveau local technique pour diffuser l'ADSL dans la localité, France Télécom avait été contacté pour débloquer l'offre télévision sur l'ADSL.

Par lettre en date du 02 septembre 2009, France Télécom a répondu que leur programme budgétaire ne permettait pas, pour le moment, la mise en oeuvre de ce service. Les élus resteront vigilants et relanceront régulièrement France Télécom pour faire bénéficier Vinassan de cette offre.

09-34 Les élus sont informés de plusieurs mouvements de personnel en cette fin d'année. Le départ à la retraite d'une employée à la garderie cantine va entraîner une réorganisation interne du service; un agent du service technique en arrêt de travail depuis plusieurs mois a été admis à la retraite pour invalidité et un autre agent, à sa demande, est muté au 1er octobre au Grand Narbonne. La Commission du personnel sera consultée dans les jours à venir pour procéder aux remplacements qui s'avéreront nécessaires.

09-35 Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion est lancée pour envisager une révision simplifiée du PLU. Elle aura lieu sûrement en deux phases. La première sera consacrée aux modifications nécessaires pour l'implantation d'une résidence médicalisée dans le secteur de St Félix. La deuxième pour tenir compte des difficultés rencontrées pour l'application du P.L.U actuel.

09-36 L'assemblée est informée des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire.

Par arrêté du 07/07/09 attribution du marché Maison des Sports
Lot Gros Œuvre à ONBATI pour 61 693.21€ HT

Par arrêté du 07/07/09 attribution du marché Maison des Sports
Lot Plaquisterie à DODANE pour 10 100.02€ HT

Par arrêté du 07/07/09 attribution du marché Maison des Sports
Lot Carrelage à CARO D'OC pour 7 464.97€ HT

Par arrêté du 07/07/09 attribution du marché Maison des Sports
Lot Menuiserie bois à MARTIN DUEDRA pour 25 550.79€ HT

Par arrêté du 07/07/09 attribution du marché Maison des Sports
Lot Menuiserie PVC à A.D.V pour 8 180€ HT

Par arrêté du 07/07/09 attribution du marché Maison des Sports
Lot Electricité à CHAMAYOU pour 6 987.09€ HT

Par arrêté du 07/07/09 attribution du marché Maison des Sports
Lot Plomberie Chauffage à IDEE Méditerranée pour 5 749.42€ HT

Par arrêté du 07/07/09 attribution du marché Maison des Sports
Lot Peinture à MUNOZ pour 4 393.23€ HT

Par arrêté du 22/07/09 Décision de recours demandé par Groupama dans le cadre
du contentieux auprès des tribunaux avec CANGUILHEM.

09-37 Le centre Léo Lagrange s'est positionné pour élargir l'accueil de loisirs sans
hébergement (ALSH) aux mercredis afin de pérenniser ce service tout au long de
l'année. Cette demande mérite réflexion que ce soit sur l'organisation technique de
cet accueil ou sur les incidences budgétaires.

Monsieur le Maire est autorisé à continuer les démarches avec Léo Lagrange.

09-38 Monsieur le Maire est autorisé à admettre en non valeur des titres de recettes
émis en 1997 correspondant à des titres non encaissés soit 187.04€.

La séance est levée à 19h45.